



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

---

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration d'appréciation à l'égard de la gestion de la tempête de l'Action de grâces.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

---

M<sup>me</sup> Cox, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la Journée du souvenir trans.

M<sup>me</sup> NAYLOR et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES et BUSHIE, M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE, M<sup>me</sup> FONTAINE et M. WOWCHUK font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture d'une pétition :

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître les exigences en matière de formation et de dotation en personnel à l'égard des foyers de soins personnels au Manitoba pour s'assurer que les résidents reçoivent des aliments nutritifs de haute qualité ainsi que des soins prodigués avec compassion.

---

M<sup>me</sup> GORDON, avec l'appui de M. GUENTER, propose que soit présentée à l'administrateur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

**Mercredi 20 novembre 2019**

---

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> GORDON et M. GUENTER interviennent. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

La séance est levée à 15 h 22, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk